

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2228)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE112

présenté par
Mme Laernoès, rapporteure
à l'amendement n° CE19 de Mme Pic

ARTICLE PREMIER

Supprimer le quatrième alinéa de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose de supprimer l'exigence de mettre en place une « tarification sociale et progressive des consommations d'énergie ».

De fait, les ménages les plus modestes ont déjà accès à une tarification sociale pour l'électricité et au chèque énergie pour les aider à payer leurs factures.

Par ailleurs, l'amendement n'est pas explicite sur ses visées, et notamment sur la façon de concilier le soutien aux plus modestes et l'incitation à maîtriser ses consommations d'énergie.